Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_11-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 1er décembre 2025

N° 2025/12/01/11

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 26 (25 jusqu'au point 3)**
Nombre de votants : **31**

Date de convocation : 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD (à partir du point 4)
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON	Arnaud RADDE	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	Vincent BOUTEMY
Arnaud BOMPOIL	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Nadine CHALVET donne pouvoir à Olivier BODIN
Anne-Marie ECHELARD donne pourvoir à Catherine TAUPIN (pour les points 1 à 3)	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Pascal GUISSET

Objet : Budget assainissement - clôture du budget au 31.12.2025 - réintégration

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Les lois n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), n°2018-702 du 3 août 2018 et n°2019-1461 du 27 décembre 2019 (loi Engagement et Proximité) ont successivement encadré le transfert de la compétence "assainissement collectif" aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il convient à présent de procéder à la clôture du budget annexe assainissement de la commune au 31 décembre 2025, les résultats de clôture (excédent ou déficit) étant repris dans le budget principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024/05/27/02 de la ville de Châteaugiron actant le transfert de la compétence assainissement collectif au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération 2025/01/27/06 de la ville de Châteaugiron approuvant le principe du transfert de la totalité des excédents communaux du budget annexe assainissement vers le budget assainissement du Pays de Châteaugiron Communauté à la clôture du compte administratif 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 17 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_11-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2025**
- **Approuve la reprise du résultat de clôture au budget principal à compter de l'exercice 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

Pascal GUISSET

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Pascal GUISSET